SUBDIVISION ADMINISTRATIVE DES ÎLES MARQUISES

enregistré le 3 0 JUIN 2021 **POLYNÉSIE FRANÇAISE** SUBDIVISION ADMINISTRATIVE DES le n°:

REPUBLIQUE FRANCAISE LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

DÉLIBÉRATION Nº19-2021 du 19 juin 2021

Portant décision modificative n°1 du budget principal 2021

L'an deux-mille-vingt-et-un, le 19 juin, le conseil de la communauté des communes des îles Marquises, convoqué le 12 juin 2021 conformément à l'article L.5211-11 du code général des collectivités territoriales s'est réuni à Hiva Oa, sous la présidence de Benoît KAUTAI.

DATE DE CONVOCATION:	12 juin 2021		
DATE DE LA SÉANCE:	19 juin 2021		
HEURE DE LA SÉANCE:	08:00		

En exercice:	15
Présents:	13
Procurations:	1
Votants:	14
Pour:	14
Contre:	0
Abstention:	0
Absents:	10

SECRETAIRE DE SEANCE:	
Ornella KAYSER	

Délégués communautaires	Présents	Absents	Procuration à
Henri TUIEINUI			Glenda KAIHA
Glenda KAIHA	x		100
Joëlle FREBAULT	×		
Jean-Yves SCALLAMERA	x		
Ornella KAYSER	x		
Benoît KAUTAI	x		
Nicolas HAITI	х		
Laïza DEANE	x		
Félix BARSINAS	х		
Anna TEHAHE	×		
Nestor OHU	х		
Ranka AUNOA	×		
Joseph KAIHA		x	
Alain AH-LO	х		
Sylvie HAPIPI	x		P11 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11

Le Président expose:

VU	la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française;
VU	l'arrêté n°867/DIPAC du 29 novembre 2010 portant création de la communauté de communes des îles Marquises;

le code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie Française (CGCT)

VU le budget de la CODIM

La délibération n°7 du 18 juin 2021 Approuvant le principe du projet d'étude d'opportunité du transfert de compétence communale de l'énergie vers une intercommunalité et son plan de financement avec l'AFD VU

VU La délibération n°22 du 19 juin 2021 Modifiant le plan de financement de l'opération "Etude d'opportunité et de faisabilité de la gestion du service public du transport maritime inter-insulaire aux Marquises sud'

CONSIDÉRANT QU' il convient d'affiner les prévisions budgétaires 2021 du budget principal, notamment en raison des opérations DETR 2020 et AFD

Le Conseil Communautaire est sollicité pour:

--> procéder à la décision modificative n°1 au budget principal de la manière suivante:

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré,

ADOPTE

Article 1 La décision modificative n°1 du budget principal se décompose comme suit:

SECTION D'INVESTISSEMENT

		DÉPENSES		RECETTES	
CHAPITRE	LIBELLÉ	En moins	En plus	En moins	En plus
000-2183	Matériel de bureau et matériel informatique	111	500 000 FCFP		
000-2188	Autres immobilisations corporelles		100 000 FCFP		
202001-1346	Etude Gestion du Service public du transport maritime aux Marquises			3 100 000 FCFP	
202001-1321	Etude Gestion du Service public du transport maritime aux Marquises				3 000 000 FCFP
202001-2031	Etude Gestion du Service public du transport maritime aux Marquises		1 000 000 FCFP		

	TOTAL	4 900 000 FCFP		4 900 000 FCFP	
-	TOTAL	2 550 000 FCFP	7 450 000 FCFP	3 100 000 FCFP	8 000 000 FCFP
	Étude Transfert de la compétence énergie des communes des îles Marquises vers une structure intercommunale.				5 000 000 FCFP
202101-2031	Étude Transfert de la compétence énergie des communes des îles Marquises vers une structure intercommunale.		5 650 000 FCFP	10	
201906-2111	Acquisition foncière	2 550 000 FCFP			
202002-2183	Administration électronique	1 [HA 2021	200 000 FCFP		

Article 2 Le Président et le trésorier payeur de TIVAA sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et communiquée partout où besoin sera

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus



Le Président

Benoît KAUTAI